

Date de convocation : 6 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 18

L'an deux mille vingt deux

Le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lafrançaise, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Thierry DELBREIL, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, Adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, du budget chaufferie bois de la commune après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune				80 000.00		80 000.00
Opération de l'exercice	242.00	2 000.31	83 591.79	123 750.20	83 833.79	125 750.51
TOTAUX	242.00	2 000.31	83 591.79	203 750.20	83 833.79	205 750.51
Résultats de clôture		1 758.31		120 158.41		121 916.72
Restes à réaliser			645 000.00	525 138.00	645 000.00	525 138.00
TOTAUX CUMULES	242.00	2 000.31	728 591.79	728 888.20	728 833.79	730 888.51
RESULTATS DEFINITIFS		1 758.31		296.41		2 054.72

AR Prefecture

082-218200871-20220412-DELIB91204-BF

Reçu le 12/04/2022
Publié le 14/04/2022

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget de la chaufferie bois de la commune.



L'Adjointe au Maire

Anne ARRESTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.